



Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2018

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que le rôle de perception pour l'exercice financier 2018 est déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, à toute personne inscrite au rôle.

QUE les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 15^e jour du mois de janvier 2018.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,

YB/js

Yvette Boulay, g.m.a.